

## Mise en branle de la Justice !

Les assises criminelles, avec ou sans assistance de jury, ont débuté un peu partout dans le pays avec des cas restés longtemps dans les tiroirs des magistrats qui pourront enfin être traités par le tribunal criminel.

Le doyen du Tribunal civil de Port-au-Prince, Roc Cadet, annonçant la poursuite des assises criminelles sans assistance de jury dans sa juridiction, a précisé que celles-ci sont organisées dans le souci de déterminer une fois pour toute le sort des nombreuses personnes qui se retrouvent en prison. « Nous sommes en train de donner notre

contribution dans la lutte contre la détention préventive prolongée. Nous n'organisons pas les assises pour vider les prisons. Nous les organisons pour condamner les prisonniers qui doivent être condamnés et libérer ceux qui méritent d'être libérés », a fait savoir Cadet qui en profitait pour faire le point sur le déroulement de ces assises dans la juridiction de Port-au-Prince. « A partir d'aujourd'hui (lundi 23 juillet) nous intensifions les audiences criminelles sans assistance de jury dans la juridiction. Nous avons l'habitude d'avoir six audiences et cette semaine nous allons essayer d'en avoir

quinze. Nous prévoyons donc d'avoir trois audiences criminelles sans assistance de jury par jour à partir de cette semaine ».

A Hinche, dans le Plateau central, le commissaire du gouvernement, Michel Jean René, a fait savoir que durant la première semaine des assises criminelles avec assistance de jury déroulées dans cette région, le tribunal criminel a entendu cinq cas impliquant huit accusés dont cinq ont été condamnés et deux libérés. Le dernier a été renvoyé à la prochaine session en raison de l'absence des parents de la victime et des témoins de cette affaire.

Des assises criminelles avec assistance de jury se sont déroulées également aux Cayes, dans le département du sud, à partir du lundi 23 juillet et ont pris fin le 30 juillet. Selon le doyen du Tribunal civil de cette ville, Andresner Milien, six cas ont été entendus au cours de ces assises.

Le doyen du Tribunal civil des Gonaïves, Octélus Dorvilien, a évoqué pour sa part des difficultés d'ordre financier dans l'organisation des assises criminelles avec assistance de jury dans cette région. Il a précisé que du

lundi 16 au vendredi 20 juillet, le tribunal criminel n'a entendu que cinq accusés avec des charges variées : vol de véhicules, association de malfaiteurs, tentatives d'assassinats, détention illégale d'armes, etc.

Toujours dans l'Artibonite à Saint-Marc, les assises avec assistance de jury ont débuté à partir du lundi 23 juillet. Au cours de la première journée de cette session, le tribunal criminel a condamné à la prison à vie trois individus impliqués dans la mort du nommé Elius Exinor.

Souvenons-nous que depuis au moins trois années, il y a un « mache prese » dans la justice pour faire avancer les « dossiers ». Sur l'ordre des occupants bien sur. Mais et le dossier des prisonniers politiques. Il semble que, pour l'occupant et le « pouvoir », ces catégories emprisonnées n'existent plus. En tout cas, cet ardeur à faire avancer certains dossiers pour juger des détenus qui croupissent en prison depuis des années répond à une pression, surtout, des organisations de droits humains parce que les prisons ont largement dépassé leur capacité d'absorption de détenus. Quelques semaines après, et tout rentrera dans l'« ordre féodal » ●

## Jean-Rabel

Suite de la page 1

priation de la terre et du surgissement de nouveaux rapports de production.

Face à l'organisation des petits paysans, encadrée par les missionnaires, les grands propriétaires du Nord-ouest, assurés de l'appui des autorités gouvernementales, leurs alliés et de l'impunité due à l'absence totale de structures de justice, opposent la violence la plus sauvage.

Deux jours après le massacre, soit le 25 juillet, Nichol Poitevien, un représentant des grands propriétaires terriens du Nord Ouest, et grand « don » lui-même, intervenait à la Télévision nationale d'Haïti (TNH) pour magnifier les « prouesses » de ses partisans du « Kan ameriken » (grands dons, l'armée d'Haïti, les chefs de section), et tous ceux qui

s'opposent à une équitable répartition de la vie dans le pays.

Empreinte de la plus grande clarté, cette déclaration a été l'étonnante surprise qui témoigne très clairement, comment ces forces de la mort tenaient à agir en plein jour, à visière levée, défiant tous ceux qui opposent un refus à leur volonté de domination.

« Nou menm nan « kan ameriken » an nou touye mil karannde kominis » ! Cette déclaration de Nichol Poitevien à la TNH était martelée avec fureur, c'était l'évidence que dans cette société haïtienne, les massacreurs, impunément, ont le droit de perpétrer leurs forfaits, quand ils appartiennent à l'une des branches de la classe dominante, c'est-à-dire possesseurs de la richesse, de la puissance, maîtres des vies et des biens.

Dans son délire d'avoir bu tant de sang, il a poursuivi « se kan ameriken ki sove nou, se yo ki te vin mennen ankèt pou nou ». Dans cette hâte de se faire paraître

comme un « grand leader » de la cause des riches et des puissants, Poitevien a sombré dans la déraison, car si Haïti n'était pas le pays de l'impunité par excellence, ce témoignage public aurait servi contre lui et contre tous ses amis et alliés : nord-américains, grands « dons » du Nord-ouest, l'Armée d'Haïti, les chefs de section et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ce génocide.

Cependant devant cette révélation, on ne peut plus compromettante qui a éclaboussé ceux qui sont toujours, au-dessus de tout soupçon, les producteurs de mensonges, c'est-à-dire les propagandistes de fausses certitudes idéologiques ont fait leur rentrée en scène pour tenter, grossièrement et indécentement de faire accroire que « Tèt kole ti Peyizan ayisyen » est une organisation composée d'agitateurs et de communistes qui sèment la discorde et prêchent la violence. Ils ont imputé le massacre à des petits paysans qui en avaient marre des méthodes véhiculées par les missionnaires de Jean Rabel.

En réalité, le génocide du 23 juillet 1987 résulte de toute une série d'agressions, d'intimidations, de complots et d'attaques des grands dons soutenus par l'armée d'Haïti et un secteur conservateur de l'église catholique et des églises protestantes. Le syndicat « kat-klat » et certains journalistes de certains médias du pays ont alimenté les attaques qui ont abouti au massacre du 23 juillet 1987.

De nombreux signes avant coureur pouvaient permettre de prédire cette catastrophe. Le grand propriétaire, Rémy Lucas, à la tête d'une bande armée soutenue par l'armée d'Haïti, avait auparavant incendié quinze maisons appartenant à de petits paysans à Gros sable, détruit des plantations et des récoltes le 9 mai 1986. Ce jour-là, il a lancé une action punitive contre la maison de l'équipe des missionnaires à Jean Rabel, dans le but d'éliminer un membre qui a eu le temps de se mettre à couvert. Le 2 août 1986, Nichol et Gervais Poitevien, à la tête de leur bande ont attaqué des membres d'un groupe paysan qui manifestaient, pacifiquement, leur mécontentement contre des menaces de grands dons de Mare Rouge.

Ces actions, entre autres, ont prouvé clairement que ces seigneurs féodaux n'étaient pas décidés à tolérer une organisation paysanne qui, à juste titre, revendique des droits fondamentaux de l'homme. Forts de l'appui de Monseigneur Colimon, lors évêque du diocèse de Port-de-Paix qui, au cours d'une homélie prononcée à Lamontagne, quatrième section de Jean Rabel le 28 juin 1987 a prononcé cette phrase sentencieuse : « lè w bezwen debranche yon gwo pye bwa ki manbre, se nan branch li pou kòmanse », les grands dons ont accéléré leur offensive exterminatrice.

A partir de cette date fatidique du 28 juin, on assiste à une recrudescence des persécutions contre les paysans et l'équipe des

missionnaires. Alors Lamontagne va devenir le « haut lieu » de la persécution.

Vingt ans après ce triste et sanglant événement, la Direction nationale de « Tèt kole ti Peyizan ayisyen » commémore et dit garder en mémoire ces compatriotes haïtiens tombés sous les armes meurtrières d'assassins qui s'opposent au grand rêve de production nationale, de réforme agraire, de justice sociale, d'intégration de toutes et de tous dans une société sans exclusion. Elle dit aussi se rappeler de l'équipe des missionnaires de Jean Rabel, de sa solidarité exemplaire à la cause des petits paysans.

Cette direction nationale exhorte à la solidarité qui, d'après elle, doit conduire à la transformation rêvée, en dépit du défaitisme et de la trahison des uns et des autres. « Aujourd'hui, nous paysans de Jean Rabel et Beauchant qui sommes tombés, nous nous souvenons. A un moment où des forces militaires et civiles étrangères occupent notre pays sous la bannière de l'ONU avec la complicité de divers gouvernements. Le président Préval, président constitutionnel du pays a donné sa bénédiction à cette occupation. Nous voulons dire que le plan nord-américain que nous avons combattu avec toute notre force est là. Mais il a un autre nom aujourd'hui. On l'appelle plan néolibéral, privatisation, ajustement structurel et mondialisation du système capitaliste qui continue à exploiter les démunis partout dans le monde.

Notre gouvernement, aujourd'hui, marche la tête baissée dans la liquidation de toutes les entreprises rentables que possède l'Etat. Il les donne en cadeau à la bourgeoisie nationale et internationale, sans considérer l'intérêt national. Sans demander son opinion au parlement qui en profite pour faire accroire qu'il n'est pas concerné dans les décisions prises par le chef de l'Etat ».

Cette direction nationale dit déplorer les dégradantes et épouvantables conditions de vie des masses populaires. Elle a souligné les effets pervers d'une politique consistant à mépriser, à rejeter la production nationale pour livrer le pays aux exploiters nationaux et internationaux.

Ces méfaits politico-idéologiques, de l'avis de cette direction, ne sont autres que la résultante de faiblesses notables au niveau des multiples organisations qui structurent et opérationnalisent la lutte des masses populaires. Elle a aussi soutenu que l'esprit de division semant la discorde est un des facteurs de la régression de la lutte populaire.

Dans les ténèbres de l'incertitude qui emprisonne la conscience de plus d'un, la direction générale de l'organisation, à l'occasion de la commémoration du massacre de Jean Rabel et de Beauchant convie toutes les organisations populaires et démocratiques à lutter pour le renforcement du camp populaire par la création d'une direction politique démocratique et populaire pour conduire à son terme la bataille du camp majoritaire. ●

## Etat du Vermont Comté de Lamoille

### Dossier : Adoption de Myrlande Lumarque

Fille légitime de André et Nélande Lumarque. Notification de la pétition de David et Barbara Spaulding, résidant dans la ville de Morristown, Comté de Lamoille, Etat du Vermont pour l'adoption de Myrlande Lumarque.

Considérant que la Cour a assigné le 3<sup>ème</sup> jour de Mai 2007 à 9h AM pour entendre la dite pétition et se prononcer sur la validation faite par la Cour de Lamoille, rue de 154 Forces, Hyde Vermont 05655.

Considérant qu'une copie de ladite pétition est attachée au dossier et peut être obtenue au bureau de validation de Lamoille.

Il est ordonné que la notification soit faite par la publication trois semaines consécutives suivant les règles de procédure du Vermont, dans un journal en l'occurrence Haïti-Progrès ayant libre circulation à Port-au-Prince, dernière résidence connue des nommées Myrlande et Nélande Lumarque.

La Cour est prête à recevoir les réserves et objections de tous ceux qui intéressés par la question voudraient lui faire parvenir.

Donné de nous, James R. Doyen Mahonney juge de validation de Hyde Park ce 27<sup>ème</sup> jour de Février 2007.